



*Date de dépôt : 11 février 2026*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

### **à la question écrite urgente de Christo Ivanov : Département du territoire : les courses d'école continuent !**

En date du 23 janvier 2026, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*En mars 2025, une délégation genevoise du département du territoire participait au Marché international des professionnels de l'immobilier (MIPIM), qualifié de « rendez-vous mondial annuel incontournable pour les professionnels de l'immobilier », se tenant à Cannes au Palais des Festivals. L'inscription au MIPIM avait coûté 1370 francs par personne, sans compter les frais de déplacement, de restauration et d'hôtellerie.*

*Après le MIPIM à Cannes en mars 2025, une délégation genevoise composée notamment de la direction Praille Acacias Vernets (DPAV) a été envoyée deux fois à Lyon, en juin puis en novembre 2025.*

*La France n'est pas le seul pays de destination des sorties du département du territoire, puisqu'un voyage en Italie a eu lieu en septembre 2025, pour les cadres de ce département, accompagnés de quelques collaborateurs non-cadres et de M. le conseiller d'Etat A. Hodgers.*

*Mes questions sont les suivantes :*

- 1) Quels collaborateurs ont participé au voyage en Italie ? Quelle était la composition de la délégation genevoise envoyée en Italie ?**
- 2) Selon quels critères les collaborateurs et non-directeurs généraux d'offices ou membres du SG ont-ils été invités à participer à ce voyage en Italie ? N'y aurait-il pas inégalité de traitement vis-à-vis des collaborateurs du département qui n'ont pas pu y participer ?**

- 3) *Qui a pris en charge les frais de déplacement, de repas, de représentations, etc., de nos participantes et participants ? A combien se sont élevés les frais totaux pour cette sortie en Italie pour l'Etat ?*
- 4) *Quelles ont été les interventions de nos participantes et participants lors de ce déplacement en Italie ?*
- 5) *Quel est le bilan que le département tire de ce déplacement en Italie ?*
- 6) *Pourquoi l'Italie a-t-elle été privilégiée par rapport à la Suisse ? La Suisse constitue-t-elle un désert architectural ?*
- 7) *Existe-t-il des directives relatives à ces voyages ?*
- 8) *D'autres voyages à l'étranger sont-ils prochainement prévus par le département du territoire ?*

*Je remercie d'avance le Conseil d'Etat de ses réponses.*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat rappelle en préambule qu'en 2013, le conseiller d'Etat chargé du département de l'urbanisme (ci-après : département) a chargé l'architecte cantonal d'organiser un séminaire permettant de visiter des réalisations exemplaires sur le plan de l'urbanisme, de l'architecture, du logement et du patrimoine, ainsi que de développer une culture du bâti commune au sein du département.

Se déroulant sur 2 jours ouvrés et 1 journée non ouvrée, ce séminaire devait aussi avoir pour but de renforcer la cohésion et la collaboration transversale entre offices, chargés de politiques publiques souvent concurrentes entre elles.

Les bénéfices retirés de ce premier séminaire ont conduit le département à le répéter ensuite sur une base en principe annuelle.

- 1) *Quels collaborateurs ont participé au voyage en Italie ? Quelle était la composition de la délégation genevoise envoyée en Italie ?*

Le conseiller d'Etat, le secrétaire général, les directeurs généraux de chacun des offices du département du territoire (DT), 5 secrétaires généraux adjoints, 2 cadres supérieurs par office, le directeur de l'information du territoire, le directeur du projet d'agglomération et l'architecte cantonal, ainsi qu'une collaboratrice de l'office du patrimoine et des sites (OPS) spécialisée dans l'histoire de l'architecture en Italie, composaient la délégation genevoise.

**2) Selon quels critères les collaborateurs et non-directeurs généraux d'offices ou membres du SG ont-ils été invités à participer à ce voyage en Italie ? N'y aurait-il pas inégalité de traitement vis-à-vis des collaborateurs du département qui n'ont pas pu y participer ?**

Chaque direction choisit ses collaboratrices et collaborateurs en fonction des réalisations visitées et de leur relation avec les projets dont elles ou ils sont chargés. D'une année à l'autre, un tournus interne à chaque office est mis en place.

**3) Qui a pris en charge les frais de déplacement, de repas, de représentations, etc., de nos participantes et participants ? A combien se sont élevés les frais totaux pour cette sortie en Italie pour l'Etat ?**

Les déplacements et l'hébergement ont été pris en charge par le DT, les frais de repas ont été à la charge des participantes et participants, sous réserve d'un repas payé par le DT.

Les frais totaux pour l'Etat se sont élevés à 47 074 francs, soit 1 177,50 francs par personne.

**4) Quelles ont été les interventions de nos participantes et participants lors de ce déplacement en Italie ?**

L'architecte cantonal a effectué la présentation de chacun des projets visités (Parc Dora, remise à ciel ouvert des *navigli*, Porta nuova, Piazza Gae Aulenti, Torre Bosco verticale, Biblioteca degli alberi, Campus urbain de l'Université Bocconi). Il a par ailleurs organisé une rencontre avec le professeur honoraire de l'Ecole polytechnique de Zurich Vittorio Magnago Lampugnani afin qu'il présente l'histoire du développement urbain de Milan. Une spécialiste de l'OPS, docteure en histoire de l'architecture, a assisté l'architecte cantonal pour l'organisation du séminaire et présenté les visites liées au patrimoine, le quartier Brera et sa pinacothèque, le Palazzo Citterio ainsi que la villa Necchi Campiglio.

**5) Quel est le bilan que le département tire de ce déplacement en Italie ?**

Le bilan a été considéré comme très fructueux par l'ensemble des participantes et participants, tant pour les enseignements tirés des visites pour le développement de projets analogues à Genève (Grand Parc du secteur Praille-Acacias-Vernets (PAV), espaces publics, remise à ciel ouvert de cours d'eau, tours, développement du campus de l'Université de Genève (UNIGE), valorisation du patrimoine, etc.), pour le renforcement de la cohésion entre offices que pour le développement d'une culture du bâti commune.

**6) Pourquoi l'Italie a-t-elle été privilégiée par rapport à la Suisse ? La Suisse constitue-t-elle un désert architectural ?**

Les villes de Bâle, de Lucerne, de Lugano, de Soleure et d'Yverdon-les-Bains, ainsi que l'Ouest lausannois, ont déjà été les destinations de précédents séminaires.

**7) Existe-t-il des directives relatives à ces voyages ?**

Non. Chaque programme et son budget associé doivent être validés au préalable par le secrétaire général du DT.

**8) D'autres voyages à l'étranger sont-ils prochainement prévus par le département du territoire ?**

Il est à ce stade prévu que les directrices générales et le directeur général des offices du logement et de la planification foncière, de l'urbanisme, ainsi que des autorisations de construire et du projet PAV, se rendent du 9 au 13 mars prochain au MIPIM (Marché international des professionnels de l'immobilier) à Cannes, qui est le plus grand salon immobilier mondial, dont la prochaine édition sera axée sur la décarbonation, l'intelligence artificielle et les projets urbains durables.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Thierry APOTHÉLOZ